

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste PLR Les Libéraux-Radicaux Grandson, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

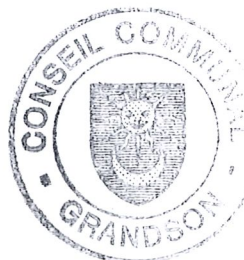
PROCLAME

Monsieur Antonio VIALATTE, né le 11 février 1960, originaire d'Yverdon-les-Bains, domicilié Route de Lausanne 15 à 1422 Grandson, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le Président du Bureau :

p.o. 



La Secrétaire :



Grandson, le 7 avril 2026